

Newsletter n°1

« EDUCATEURS – ENTRAINEURS »

Mai 2014

SOMMAIRE



UN DISPOSITIF DE FORMATIONS « NEW LOOK »

Présentation du nouveau dispositif Fédéral des Formations Educateurs – Entraîneurs

Pour en savoir plus, cliquez [ICI](#)



AU PLUS PRES DU BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL

Interview de deux candidats de cette formation saison 2013-2014 : Pierre TILLOL et Marinette BOCH

Pour en savoir plus, cliquez [ICI](#)



COMPRENDRE LA REFORME DES DIPLOMES ET DES EQUIVALENCES

Présentation de la nouvelle structuration des Diplômes Fédéraux et Equivalences

Pour en savoir plus, cliquez [ICI](#)



« MISER SUR LE PLAISIR ET LA CONVIABILITE »

Zoom sur Christian COUROUX, nouveau Président de l'Amicale des Educateurs Bourgogne

Pour en savoir plus, cliquez [ICI](#)



UN DISPOSITIF DE FORMATIONS « NEW LOOK »

Depuis le début de cette saison 2013-2014, la Fédération Française de Football et la Direction Technique Nationale ont mis en place un tout nouveau dispositif visant à éclaircir la situation en matière de formation d'éducateurs et d'entraîneurs.

Cette rénovation complète du système a été établie sur huit grands axes de développement :

- Le déploiement d'une formation de **PROXIMITE** et plus accessible au service des clubs.
- La **METHODE** de travail proposée permet de mettre le stagiaire au centre de son développement personnel via une pédagogie active sur terrain.
- Prenant en compte les contraintes économiques des clubs amateurs, le coût de formation est diminué. Une véritable offre **ACCESSIBLE** à tous et permettant à l'éducateur d'entrer dans un processus de formation par le module de son choix, selon ses objectifs personnels.
- La mise en œuvre d'un dispositif modulaire, visant à répondre de façon plus favorable aux **DISPONIBILITES** des entraîneurs et éducateurs.
- Un niveau de **COMPETENCE** et d'encadrement plus soutenu afin de se rapprocher indéniablement d'un objectif « une équipe = un éducateur formé ».
- Une **COHERENCE** dans les nouveaux contenus de formation. Souhaitant répondre aux obligations réglementaires notamment sur la réforme des dispositifs de formation de l'état, la construction de ces formations se base essentiellement sur les compétences à acquérir.

- L'alternance théorique-pratique permet de maintenir un bon équilibre et favorise une offre de formation **INTERACTIVE** entre les formateurs et les stagiaires.
- Un contenu de formation valorisant le jeu, le plaisir et l'**APPRENTISSAGE**.

L'organisation de ce dispositif Fédéral

Le dispositif est constitué de six modules de formation en lien avec les catégories d'âge, ceux-ci étant regroupés dans trois Certificats Fédéraux (anciennement appelés Initiateurs 1-2 et animateur Séniors).



Le jeune animateur Technique (JAT) :

Le Jeune Animateur Technique disparaît du schéma de formation de la Direction Technique Nationale. A compter de septembre 2012, vous pourrez proposer aux jeunes de suivre les modules U9 et U11 (pour les U15 et plus) U13 (pour les U17 et plus) et de certifier le CFF1 (Initiateur1) à 18 ans en se présentant sur une certification de leur choix, après avoir satisfait aux obligations du stage en situation.

L'inscription :

Le candidat peut s'inscrire directement dans le Module (16h de formation) ou le Certificat (32h de formation) de son choix suivant le programme de formation régional. Il est à signaler que les temps de certification sont dissociés des temps de formation. Il faut être licencié de la Fédération Française de football.

L'attestation de participation :

A la fin de chaque session, le stagiaire qui aura participé dans son intégralité à la session Modulaire ou au Certificat complet recevra une attestation de participation, lui permettant de demander une licence d'éducateur fédéral. Il pourra se présenter à la certification après avoir obtenu les 2 attestations du certificat et après avoir réalisé un stage en situation (5 séances avec une des catégories concernées par le Certificat).

Gestion du dispositif :

Afin de favoriser la gestion administrative d'un tel dispositif, la Fédération Française de Football ajoute au produit technique une solution informatique « Open Portal » permettant de gérer les formations de l'inscription à la certification. Ce nouveau dispositif amène à une préinscription en ligne accessible via la plateforme informatique OPEN PORTAL que vous retrouverez sur le site de la Ligue dans la rubrique « Entraîneur / Educateurs » - « Formation » - « Pré-inscription ».

La gestion est centralisée régionalement (pédagogique et administrative). Le stagiaire pourra s'inscrire sur n'importe quelle session sans diplôme préalable et n'aura pas de limite de temps pour valider son Certificat dans la mesure où il est titulaire des deux attestations du Certificat en question et qu'il a réalisé son stage en situation.

Les étapes de ce dispositif Fédéral

La nouvelle organisation de ce dispositif de formation repose sur trois étapes :

Le Stage de Formation : Selon ses objectifs, l'éducateur peut entrer dans le cursus de formation par le module de son choix. Plusieurs formules de formation sont désormais proposés aux stagiaires.

Etablies généralement sur des modules de 16h00 (reprenant quatre axes de formation : « l'éducateur et le public » ; « l'éducateur et le jeu » ; l'éducateur et l'entraînement » ; « l'éducateur et l'accompagnement ») ces formules ont l'avantage de pouvoir décentraliser la formation dans les clubs et ainsi étendre le nombre d'éducateurs formés.

Le Stage en Club : Le stagiaire devra réaliser un stage en situation dans un club ou une structure fédérale agréée, dans une des catégories concernées par la formation entreprise. Au moins cinq séances d'entraînement seront à prévoir dans la catégorie d'âge concernée dont une fera l'objet d'une évaluation formative effectuée par un tuteur. Une attestation de stage et une fiche d'évaluation de compétences seront remises et à intégrer dans le rapport de stage demandé à l'issue du stage pédagogique.

La Certification : Il s'agit de l'examen pour l'obtention du brevet fédéral. Pour valider la totalité d'un brevet fédéral, l'éducateur doit attester de deux modules de 16h correspondants au Brevet fédéral concerné. Le candidat dispose de deux années à la date du second module pour certifier le brevet fédéral.

La certification comprend une mise en situation pédagogique de quinze minutes assortie d'un questionnaire de cinq minutes autour de la séquence réalisée, d'un oral de quinze minutes maximum portant sur le rapport de stage et d'une évaluation du rapport de stage en lui-même.

Nouveau dispositif, nouvelle arborescence

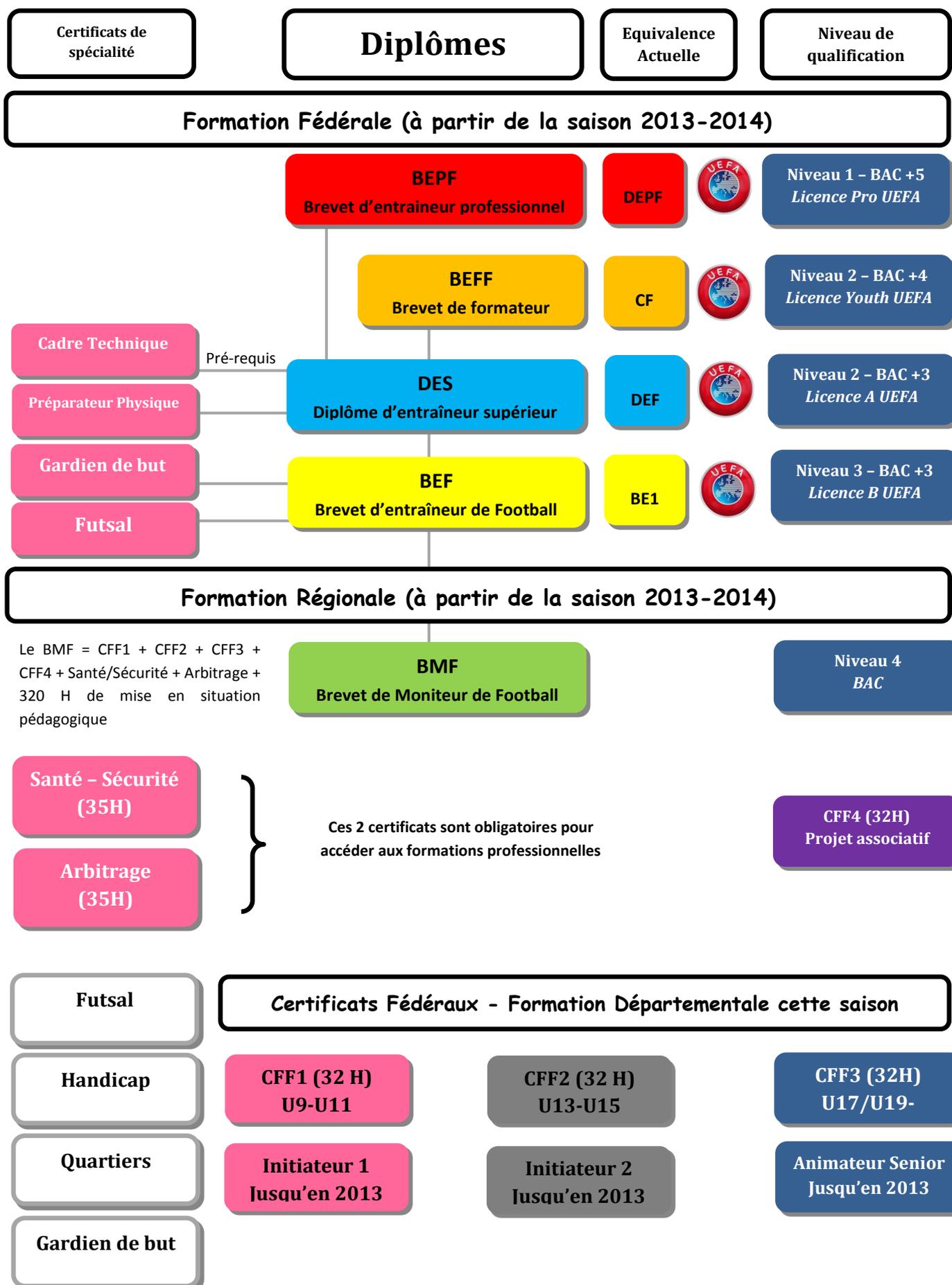
Comme en témoigne le schéma ci-dessous, les formations proposées sont à quatre niveaux :

Modules de 16h : formations qualifiantes accessibles dans la catégorie où l'éducateur intervient.

Certificats fédéraux 1, 2 ou 3 : formations diplômantes dans le cadre d'un parcours de valorisation des compétences.

Les formations professionnelles : diplômes ou titres à finalité professionnelle.

Les certificats de spécialité : formation qualifiante dans un domaine spécifique.





AU PLUS PRES DU BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL

Top départ pour la Bourgogne ! La première session de formation au Brevet de Moniteur de Football (BMF) a démarré sur le territoire en cette saison 2013—2014. Après quelques mois au cœur de cette toute nouvelle offre de formation, Pierre TILLOL et Marinette BOCH, deux des candidats de cette année, nous livrent leurs premières impressions.

Pierre TILLOL, entraîneur de l'équipe sénior du club de GEVREY et responsable des équipes jeunes à ARGILLY.

Marinette BOCH, sous contrat à SAINT VIT, en tant que responsable U13, Football Animation et de l'Ecole de Football Féminin.

Pourquoi avez-vous choisi de suivre la formation B.M.F (Brevet de Moniteur de Football) ?

P.T : « Le but de la formation du Brevet de Moniteur de Football est de m'enrichir et de me former afin d'obtenir des compétences reconnues dans le domaine du football. Actuellement, je possède le diplôme d'Animateur Sénior et je suis entraîneur de l'équipe de GEVREY. Je m'occupe également des catégories de jeunes d'ARGILLY. C'est pourquoi le fait de valider un diplôme comme le B.M.F ne peut qu'être un avantage ».

M.B : « Cette formation est dans la lignée de mes diplômes précédents, puisque je suis titulaire des diplômes d'Initiateur 1 et Initiateur 2, ainsi que de celui d'Animateur Sénior, c'était donc une évidence pour moi de continuer

à élargir mon domaine de compétences en suivant la formation B.M.F. D'ailleurs c'est important pour moi car je suis actuellement éducateur sportif dans mon club de SAINT VIT, en charge des U13, du football animation et aussi de l'école de football féminin ».

Pouvez-vous nous expliquer le contenu et l'organisation de cette formation ?

P.T : « Le B.M.F est organisé selon quatre modules, qu'il faut chacun compléter entièrement afin de valider la formation et ainsi certifier ce diplôme. Pour ma part, le diplôme d'Animateur Sénior n'étant pas suffisant, je me dois de passer tous les modules représentant les différentes catégories d'âge.

Le passage du B.M.F s'effectue, par la suite, par la présentation d'un projet sportif et associatif, ainsi que d'un rapport de stage effectué au sein d'un club.

Maintenant que j'ai participé à tous les modules, j'effectue des séances d'entraînement, encadrées par mon maître de stage et mon tuteur, réalise de fiches de travail et rédige des rapports de match de l'équipe Sénior de GEVREY ».

M.B : « Etant donné que je suis titulaire de l'I1, de l'I2 et de l'AS, j'ai pu obtenir les équivalences Certificat de Formateur Fédéral 1, 2 et 3, que je n'ai donc pas eu à repasser. En revanche, j'ai complété cette équivalence par le passage du Certificat Formateur Fédéral 4 (CFF4), qui est axé sur le domaine du projet éducatif sportif. Pour cela, j'ai suivi 4 jours de formation qui nous amène par la suite à mettre en place au sein de notre club un projet sportif et un projet éducatif.

J'ai également suivi un Module Arbitrage, qui a duré 2 jours, où l'on devait mettre en place des actions sur l'arbitrage, comme des actions avec les parents, les éducateurs ou les enfants afin de les sensibiliser au monde de l'arbitrage. Ce fut une expérience très enrichissante. Enfin, le dernier module concernait la Santé et la Sécurité.

Tous ces modules, couplés à mes diplômes précédents, m'ont permis de passer l'examen de la Certification et dans mon cas j'obtiendrai mes résultats au mois d'Octobre afin de savoir si je l'ai validé ».

Selon vous, quels sont les avantages de l'offre de formation BMF ?

P.T : « Les avantages sont évidemment multiples puisque ce diplôme apporte non seulement de nombreuses compétences professionnelles, mais permet surtout d'avoir un contrat de travail et d'être rémunéré en pratiquant sa passion.

Cependant, je dirais que le principal inconvénient de cette formation concerne le délai temporel non adéquat à la charge de travail demandée. C'est une formation que j'effectue en dehors de mon temps de travail, puisqu'à l'heure actuelle, je ne suis pas rémunéré en tant qu'entraîneur de GEVREY. Il est alors très difficile de cumuler une

vie professionnelle et la formation B.M.F qui demande beaucoup de créneaux horaires libres. J'ai commencé ma formation au mois de janvier et celle-ci se termine en novembre, ce qui me semble très court ».

M.B : *« Si on la compare à l'ancienne formation où l'on pouvait acquérir le Brevet d'Etat (BE), je dirais que ce nouveau système est plus avantageux pour des personnes comme moi qui ont déjà pu valider l'I1, l'I2 et l'AS. Cependant, cela reste une formation assez « chargée » du fait de nombreux dossiers à réaliser. Mais les Modules mis en place sont particulièrement intéressants, puisqu'ils permettent de compléter nos connaissances acquises précédemment ».*

Quels sont vos prochains objectifs en cas d'obtention de ce diplôme ?

P.T : *« Le but après l'obtention du BMF est d'avoir un contrat de travail qui me permette d'effectuer une reconversion professionnelle et de quitter mon emploi actuel. Par rapport à cela, j'ai quelques contacts, notamment avec la communauté de communes de NUITS-SAINT-GEORGES pour travailler en périscolaire, du fait de la réforme des rythmes scolaires. Le club d'ARGILLY pourrait également me proposer un contrat sur quatre ans, tout comme divers clubs aux alentours ».*

M.B : *« Une fois que j'aurai validé mon Brevet de Moniteur de Football, mon principal objectif est de continuer ma formation en passant le diplôme du Brevet d'Entraîneur de Football. En effet, ce B.E.F me permettra d'acquérir des connaissances plus approfondies dans l'entraînement, contrairement au B.M.F qui est surtout centré sur le fait de gérer un club, à mon sens. Je veux tout mettre en œuvre pour continuer à travailler dans le milieu du Football ».*



COMPRENDRE LA REFORME DES DIPLOMES ET DES EQUIVALENCES

Suite à la suppression des Brevets d'Etat BEES 1 et 2, la Fédération Française a mis en place une nouvelle structure des formations d'Educateurs, avec des diplômes qui sont reconnus par l'Etat et inscrits au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La nouvelle structure regroupe cinq nouveaux diplômes nouvellement créés, parmi lesquels quatre ont une finalité professionnelle (TFP), c'est-à-dire qu'elles permettent d'encadrer contre rémunération et ainsi de se professionnaliser.

Il s'agit de diplômes de plusieurs niveaux :

- le niveau 4 comporte le Brevet de Moniteur de Football (BMF)
- le niveau 3 comprend le Brevet d'Entraîneur de Football (BEF)
- le niveau 2 inclut le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et des Sports (DESJEPS) spécialité sportive, mention football, ainsi que le Brevet d'Entraîneur Formateur de Football (BEFF) et le Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football (BEPF)

Si vous êtes titulaire d'un ancien diplôme, il est possible d'obtenir un nouveau diplôme par le biais de passerelles ou d'équivalences. Afin de mieux comprendre ces différents procédés, la Ligue de Bourgogne de Football vous

propose de découvrir les tableaux simplifiés des équivalences de niveau National et Régional. De nombreuses informations utiles sont également disponibles sur le site de la [Fédération Française de Football](http://www.federationsportives.fr).

IMPORTANT : Une équivalence de même niveau ne donne pas lieu à une délivrance de diplôme (ex : BMF et BEES1, DES et BEES2). Texte de référence : Arrêté du 26/04/2013 portant création de la mention "Football" du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport (DESJEPS) spécialité "performance sportive"; Arrêté du 18/08/2012 portant création du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF).

MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE LA FORMATION DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL

EQUIVALENCES DELIVREES AU NIVEAU REGIONAL

Le candidat est titulaire du :	EQUIVALENCE	PROCEDURE	ACTION	CERTIFICATION
Jeune Animateur	Module U9		Allègement Module U9	UC1
CFF1 - Initiateur 1	UC1- EPMSp du BMF		Dispense	
CFF2 - Initiateur 2	UC2- EPMSp du BMF			
CFF3 - Animateur senior	UC3- EPMSp du BMF			
CFF4	UC4			
Titulaire UF4-UF6-UF9 (BEES1)	Module Arbitrage EPMSp du BMF et du BEF	Après les tests d'entrée en formation professionnelle. Lors de l'étape du positionnement. Sur présentation des diplômes ou attestations déjà obtenus.		
Titulaire UF5-UF7-UF8 (BEES1)	Module Santé sécurité EPMSp du BMF et du BEF			
Titulaire Cycle 3 - BEES1	Mise en situation professionnelle club			
BEES 1 Spécifique obtenu avant 1974	UC1 - UC 2 -UC 3 Module arbitrage Module Santé Sécurité EPMSp du BMF et du BEF			
Tronc Commun BEES1	Module Santé sécurité			

BEES 1 complet	Diplôme de même niveau			
	UC 1 du BEF EPMSP du BEF Mise en situation professionnelle club du BEF			
BP SPORTS COLLECTIFS Mention FOOTBALL	UC1 - UC 2 - Module Santé Sécurité du BMF			
	BP SPORTS COLLECTIFS Mention FOOTBALL	Après les tests d'entrée en formation professionnelle. Lors de l'étape du positionnement. Sur présentation des diplômes ou attestations déjà obtenus auprès de l'organisme mettant en œuvre le BPJEPS Sports collectifs mention Football.		
Titulaire CFF1	UC 1- UC2 - UC8			
Titulaire CFF2	UC 1- UC2 - UC9			
Titulaire CFF4	UC 2- UC3 - UC4			
Titulaire du BMF	UC8 - UC9			
BEES 1 complet + expérience professionnelle d'entraîneur de football au niveau régional senior ou au niveau national jeune, de 400h. Lors de 2 saisons sportives au minimum	BEF	Equivalence de droit délivrée au niveau national par la Section Equivalence de la FFF après une pré-instruction au niveau régional	Equivalence	

DISPENSE : La possession d'un titre ou d'un diplôme permet dans certains cas, prévus par les textes, la dispense de domaines de formation. Cette dispense entraîne la validation du domaine de compétence correspondant sans avoir à passer les épreuves de certification s'y rapportant.

ALLEGEMENT : consécutif au positionnement du stagiaire, il permet de l'exempter de tout ou partie de la formation, mais pas des évaluations.

MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE LA FORMATION DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL

EQUIVALENCES DELIVREES AU NIVEAU NATIONAL

Je suis titulaire de : (ancien diplôme)	Je peux prétendre à : (nouveau diplôme)	Obligations	A qui m'adresser ?	Quoi et comment faire ?	Obtention
BEES3	BEPF	Etre titulaire d'un des diplômes requis			Délivrance du diplôme de droit sur demande
DEPF	BEPF				
DEFF - CF	BEFF				
BEES1 ou DEF (au titre du BEES1)	BEF	Le BEES1 ayant eu une expérience professionnelle d'entraîneur de football au niveau régional seniors (Ligue) ou au niveau national jeunes, de quatre cents heures lors de deux saisons sportives au minimum, attestée par le DTN, obtient de droit le brevet d'entraîneur de football.	FFF	Retirer, remplir le dossier et renvoyer la demande : A la Section Equivalences de la FFF	Délivrance du diplôme après validation de la demande
BEES1	BMF	Etre titulaire du diplôme requis		Pas de délivrance	Diplôme reconnu de même niveau
DEPF - BEPF	DES	Equivalence de droit			
DEFF - BEFF	DES	Equivalence de droit			
DEF	DES	Avant le 26 avril 2017, le DEF obtient sur demande le DES aux conditions suivantes : doit avoir entraîné 2400h dans les 8 dernières années : une équipe senior de niveau national ou au sein d'une structure déconcentrée de la FFF ou au sein d'une structure labellisée Haut Niveau par le Ministère Jeunesse et Sports. Et avoir exercé les fonctions de formateurs pendant 300h dans les 8 dernières années au sein d'une ETR conventionnée avec le DRJSCS.			
BEES2	DES	Etre titulaire du diplôme requis		Pas de délivrance	Diplôme reconnu de même niveau



« MISER SUR LE PLAISIR ET LA CONVIVIALITE »

Le Vendredi 31 Janvier fût un jour tout particulier pour Christian COUROUX. Le natif de LANGRES, a succédé à Claude ROY en tant que Président de l'Association de l'Amicale des Educateurs de Bourgogne. Elu pour deux ans, le nouvel homme fort de l'Amicale Régionale nous évoque ses projets futurs et sa vision du football Bourguignon.

Quel est votre rôle en tant que Président de l'Amicale des Educateurs de Bourgogne ?

« Mon rôle en tant que Président est bien évidemment de gérer au mieux l'Association, d'être le garant des statuts de l'Amicale. Je suis également en charge de la représentativité de l'Association lors des Comités de Direction. En dehors de cela, il faut savoir que je fais aussi partie de la Commission Régionale des Statuts et des Règlements, dans laquelle je suis en charge du statut des éducateurs. Selon les différentes spécificités dues aux règlements, j'essaie toujours d'être le « porte-parole » de cette classe du monde footballistique ».

Pouvez-vous nous expliquer le but de cette association de l'Amicale des Educateurs ?

« C'est une association qui a pour but d'étudier et de défendre les intérêts communs des éducateurs de Football. Pour cela, nos moyens d'actions sont divers tels que l'organisation et la participation aux compétitions, la mise en place d'assemblées périodiques, de séances d'entraînements, de conférences et de cours sur les questions sportives. Nous nous engageons à favoriser les progrès dans le football également, dans le respect des lois du jeu. Nous pouvons aussi intervenir quand des décisions ou des évènements mettent en danger l'esprit du jeu. La formation est également du domaine de l'association, pour l'ensemble des pratiquants de tous niveaux. Pour mettre à bien ces différentes missions, nous sommes en relation avec l'Equipe Technique Régionale dirigée par Philippe JOLY.

De manière générale, nous sommes les représentants de la famille des éducateurs par rapport aux comités directeurs des différents districts et de la Ligue. Ainsi, nous sommes force de propositions sur différents aspects. Nous participons enfin, en collaboration avec l'équipe technique de Ligue, à l'attribution du Challenge de l'Educateur et de la Médaille Educateur Ligue ».



Quels sont les grands projets à venir de l'Amicale ?

« Notre grand projet est de créer un rapprochement avec les arbitres, de créer une certaine union. Nous voulons également nous maintenir au plus près de nos sections départementales.

Nous sommes également en train d'établir un contrat de partenariat entre l'Amicale, la Ligue et les Clubs, de façon à travailler tous en commun et pour que l'Amicale soit plus écoutée par les différentes instances. Enfin, nous avons aussi pour projet de mettre en place des référents de l'Amicale auprès des différents clubs de la région Bourguignonne ».

Comment peut-on faire aujourd'hui pour réussir ces projets et fédérer le plus grand nombre d'éducateurs au sein de cette association ?

« Pour cela, nous travaillons actuellement avec l'Equipe Technique Régionale et notamment Philippe JOLY, pour être partie prenante du recyclage du Brevet d'Etat, ou des formations.

De plus, nous misons beaucoup sur la convivialité, le plaisir de se retrouver et d'échanger pour faire avancer nos différents projets.

Nous essayons également d'être toujours présents derrière les Amicales départementales afin de les aider au quotidien dans leurs actions. Le gros problème que nous rencontrons à l'heure actuelle est que l'esprit de solidarité est bien moins présent qu'il y a quelques années ».

Comment voyez-vous l'avenir du football Bourguignon ?

« Pour moi, il faut que tout le monde reste vigilant, notamment vis-à-vis des nombreuses dérives actuelles, dans le domaine du relationnel. J'ai l'impression que tous les acteurs du football veulent des règlements qui leur conviennent, une indépendance par rapport aux instances...

De plus, le football est un milieu très conservateur, surtout au niveau des instances dirigeantes, alors il peut arriver que les choses n'avancent pas comme il le faudrait car on n'ose pas mettre en place de nouveaux systèmes.

Après j'ai un avis qui est peut-être divergent d'autres pensées mais on parle actuellement de favoriser les loisirs dans le football. Or, selon moi, le football reste un sport où la compétition doit être présente.

J'espère également que le football bourguignon disposera toujours de « locomotives » telles que l'AJ AUXERRE ou le DIJON FCO. C'est un leitmotiv important qui, j'en suis persuadé, permettra à d'autres équipes de la région d'être tirées vers le haut du football français ».

AVEC NOS PARTENAIRES

PREMIUM



OFFICIEL



EQUIPEMENTIER

